



Isolation à la charge du proprio ?

Par **Anthoine Patrick**, le **28/10/2017** à **17:46**

Bonjour,

Nous habitons en colocation dans une maison louée par l'intermédiaire d'une agence. La maison comporte 3 chambres à l'étage, et nous avons aménagé une chambre au rez-de-chaussée, étage où il y avait seulement un très grand garage. Hors, autant le garage que la chambre du bas sont très humides la nuit. Est-ce possible de faire isoler, au moins la chambre, à la charge du propriétaire ?

En vous remerciant par avance

Patrick

Par **youris**, le **28/10/2017** à **18:08**

bonjour,

si dans votre bail d'habitation, il s'agit d'un garage, votre bailleur n'a pas d'obligation d'isolation.

avez-vous eu l'accord de votre bailleur pour cette transformation ?

salutations

Par **Anthoine Patrick**, le **28/10/2017** à **18:11**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Je ne sais pas si le bailleur est au courant, la transformation a été effectuée il y a plusieurs années par des anciens locataires qui n'habitent plus ici depuis un moment. S'il y a eu accord avec le bailleur, on peut lui demander l'isolation ?